

Melançon Marceau Grenier & Sciortino s.e.n.c Avocates et Avocats

Me Sylvain Beauchamp sbeauchamp@mmgs.qc.ca Ligne directe : 514-525-3414, poste 328

Montréal, le 28 mai 2019

Par messager et par télécopieur

Monsieur Gaëtan Breton Vice-président Division des relations du travail Tribunal administratif du travail 35, rue de Port-Royal Est 2^{ième} étage Montréal (Québec) H3L 3T1

Sibel Ataogul Sylvain Beauchamp Marie-Jo Bouchard Pierre Brun Michael Cohen Anne Julie Couture Sébastien Denoncourt Stéphanie Desiardins Johanne Drolet Michel Gilbert Guillaume Grenier Pierre Grenier Josée Lavallée Denis Lavoie Georges Marceau Laurence Martin Claude G. Melançon Erin Sandberg

Giuseppe Sciortino Farhad Shayegh

Sylvain Seney Marika Tremblay

Marie-Claude St-Amant

Objet: Demande de reconnaissance visant le secteur des films

publicitaires

Loi sur le statut professionnel et les conditions

d'engagement des artistes de la scène, du disque et du

cinéma, RLRQ c. S-32.1 N./d. : SB-2651-253-11

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'AQTIS POUR LE SECTEUR DES FILMS PUBLICITAIRES

Monsieur le Vice-président,

Nous sommes les procureurs de l'Alliance québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son (ci-après « AQTIS »), qui est reconnue en vertu de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma, RLRQ c. S-32.1 (« LSA ») afin de représenter les artistes occupant de nombreuses fonctions visées.

Nous avons pris connaissance de l'avis public publié par le Tribunal administratif du travail relativement aux dossiers CM-2019-1843 et CM-2019-2327 concernant le secteur des films publicitaires et invitant « toute association d'artistes qui désire présenter une demande de reconnaissance pour le même secteur de négociation ou pour une partie de celui-ci [à] présenter sa demande de reconnaissance au tribunal au plus tard le 28 mai 2019 ».

Montréal présente 1717, boul. René-Lévesque Est 2019 ». Bureau 300 Montréal (Québec) H2L 4T3 T 514 525-3414 F 514 525-2803 Dans ce

Québec 871, Grande Allèe Ouest Bureau 200 Québec (Québec) G1S 1C1 T 418 640-1773 F 418 640-0474 Dans ce contexte, la présente constitue une demande de reconnaissance de l'AQTIS pour représenter tous les artistes occupant:



 les fonctions de concepteur artistique, directeur artistique, et assistant-directeur artistique, dans le cadre des productions cinématographiques et télévisuelles décrites à l'Annexe 1 de la Loi S-32.1 et selon le secteur des films publicitaires tel que défini à l'article 36 de la loi L.Q. 2009, c. 32.

Vous trouverez ci-jointe la résolution de l'AQTIS autorisant le dépôt de la présente demande de reconnaissance, une copie certifiée conforme des règlements de l'AQTIS ainsi que la liste de ses membres.

Copie de la présente demande est transmise aux procureurs du CQGCR, qui représente actuellement les artistes occupant les fonctions visées par la présente demande, ainsi qu'à ceux des parties potentiellement intéressées, sans les annexes, à titre de courtoisie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Vice-président, l'expression de nos salutations distinguées.

MELANÇON MARCEAU GRENIER SCIORTINO S.E.N.C.

Sylvain Beauchamp, avocat

SB/ne

Pj: ment.

c.c. AQTIS

Me Chantal Poirier et Me Lisiane Bertrand (pour le CQGCR)

Me Maxime Lazure-Bérubé (pour l'AIEST 514 et 667)

Me Frédéric Massé (pour l'AQPM)